

Mariage

Retirer le dossier en vous rendant en mairie puis téléphoner pour prendre un rendez-vous physique, un mois minimum avant la date du mariage et au maximum trois mois avant. La présence des deux futurs époux est obligatoire au dépôt du dossier.

Remise automatique du livret de famille lors du mariage

Vous allez vous marier et souhaitez connaître les règles de délivrance du livret de famille ? Elles diffèrent selon que le mariage a lieu en France ou à l'étranger. Nous vous présentons les informations à retenir.

Mariage en France

Un livret de famille est-il délivré automatiquement lors d'un mariage ?

Un livret de famille est délivré **automatiquement** si le mariage a lieu en France et ce quelle que soit la nationalité des époux.

Le livret de famille est alors remis aux époux, à la fin de la cérémonie, par l'officier d'état civil de la mairie du mariage.



À savoir

si les époux ont des enfants communs au moment du mariage, le livret de famille remis à la naissance du 1er enfant (particuliers) est complété par leur extrait d'acte de mariage.

Que contient le livret de famille ?

Le livret de famille, remis lors du mariage, contient les éléments suivants :

- Extrait de l'acte de mariage (particuliers) des époux
- Informations sur le droit de la famille (mariage, filiation, adoption, autorité parentale,...)

Le livret de famille remis lors du mariage est-il gratuit ?

Oui, le livret de famille remis lors du mariage est **gratuit**.

Dans quelles situations faut-il mettre le livret de famille à jour ?

Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret (séparation, naissance, adoption, divorce, décès, changement de sexe,...) doit faire l'objet d'une [mise à jour](#) (particuliers).

Mariage à l'étranger

Un livret de famille est-il remis automatiquement lors d'un mariage à l'étranger ?

Non, dans cas, le livret de famille n'est pas remis automatiquement.

Si le mariage est célébré **à l'étranger** et que **l'un des époux** est de **nationalité française**, celui-ci doit demander la transcription de l'acte de mariage étranger pour obtenir un livret de famille.

La transcription est à demander au Service central d'état civil de Nantes.

Où s'adresser ?

Service central d'état civil (Scec)

État civil (naissance, un mariage ou un décès) d'un Français à l'étranger

Uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Service central d'état civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Le service n'accueille pas de public.

Vous pouvez faire une demande d'acte d'état civil via un [téléservice](#).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

Consulter le site diplomatie.gouv.fr

Téléphoner au **+33 1 41 86 42 47** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Accès gratuit à un service de visio-interprétation ou de transcription instantanée de la parole pour sourds ou malentendants

Envoyer un mail à courrier.scec@diplomatie.gouv.fr

Que contient le livret de famille ?

Le livret de famille contient les éléments suivants :

- Extrait de [l'acte de mariage](#) (particuliers) des époux
- Informations sur le droit de la famille (mariage, filiation, adoption, autorité parentale,...)

Le livret de famille est-il gratuit ?

Oui, le premier livret de famille remis aux époux est **gratuit**.

Pour quelles situations faut-il mettre le livret de famille à jour ?

Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret (séparation, naissance, adoption, divorce, décès, changement de sexe,...) doit faire l'objet d'une [mise à jour](#) (particuliers).

Voir aussi...

- › [Comment obtenir un second livret de famille en cas de perte, vol ou détérioration ?](#) (particuliers)
- › [Demande d'un second livret de famille en cas de séparation](#) (particuliers)

📍 Où s'adresser ?

Mairie

Si le mariage a lieu en France

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Si le mariage a lieu à l'étranger

Voir aussi...

- › [Comment obtenir un second livret de famille en cas de perte, vol ou détérioration ?](#) (particuliers)
- › [Demande d'un second livret de famille en cas de séparation](#) (particuliers)

Références

- › [Circulaire du 30 juin 2006 relative à la réforme de la filiation et au livret de famille](#)
- › [Décret n°74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille et à l'information des futurs époux sur le droit de la famille](#)
- › [Circulaire du 19 juin 2009 relative à l'état civil des enfants décédés avant la déclaration de naissance, mort-nés ou nés sans vie et à la prise en charge des corps](#)

- › [Arrêté du 1er juin 2006 fixant le modèle de livret de famille](#)
- › [Décret n°2002-1556 du 23 décembre 2002 \(article annexe\)](#)
Informations sur le droit de la famille
- › [Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil](#)

CONTACT



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)